

Association Inercycles

Fiche explicative et Conditions de prêt



Une des actions principales de l'association Inercycles est la mise à disposition de cycles ou scooters pour la mobilité professionnelle.

Ces véhicules sont loués à des tarifs préférentiels, sur présentation d'un justificatif d'activité ou d'une formation.

Ces tarifs sont permis par les subventions publiques ainsi que par une gestion rigoureuse d'un parc de véhicules d'occasions.

Organisateur de l'action

Raison sociale : **Inercycles**

Adresse : Rue de l'Industrie,

33 470 Le Teich

Tel. : 05.57.15.12.65

Email:

gmarchandon.inercycles@yahoo.fr

asso.inercycles@yahoo.fr

Personnes à contacter :

- Pour les activités de mise à disposition : MR MARCHANDON - 06 08 45 56 85
- Pour les informations administratives : MR MEJAOURI

Publics :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi,
- Bénéficiaires de minima sociaux,
- Jeunes de moins de 26 ans → Attention né après le 01/01/1988 BSR obligatoire !

Lieux d'intervention : **COBAN, COBAS, CDC Val de l'Eyre**

Démarche :

- Contacter en premier lieu la Mission Locale, le CCAS de votre commune, votre conseiller Pôle Emploi, la MDSI de Lanton et du Teich ou encore la Maison des saisonniers...
- Valider la situation du demandeur,
- Compléter la demande de mise à disposition et l'adresser à Inercycles **par mail**.

Objectifs de l'action :

- Mise à disposition auprès de personnes en recherche active d'emploi (*pour l'accès à l'emploi ou suivre une formation*) de :
 - **Cycles** (distances inférieures à 6 kilomètres)
 - **Scooters** (distances supérieures à 6 kilomètres)

La mise à disposition du véhicule est liée à une action d'insertion sociale et/ou professionnelle, son usage est limité aux **trajets « domicile/travail »** (emploi, formation, démarches d'insertion sociales et professionnelles). **Le cycle n'a pas vocation à être utilisé pour les déplacements loisirs.** C'est pourquoi, en cas d'accident ayant lieu en dehors de l'objet, l'association décline toute responsabilité.

Tarifs :

Les **frais de location (par mois) payables d'avance** comprennent la **mise à disposition d'un scooter, cyclomoteur ou d'un cycle, d'un casque ainsi que d'un antivol.** Toute période de mise à disposition entamée est due dans son intégralité. Nous avons souscrit une assurance au tiers pour chaque véhicule.

Scooter : 40.00€ / mois	Cyclomoteur : 30.00€ / mois	Vélo : 10.00€ / mois
--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

La caution est remboursable en fin de contrat après vérification du véhicule dans les ateliers d'Insercycles.

Caution Scooter : 200 €	Caution Cyclomoteur : 150 €	Caution Vélo : 100 €
--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

Autres informations pratiques

Une visite d'entretien mensuelle est obligatoire, les cycles étant livrés propres, ils doivent être présentés dans le même état au moment de cette visite ainsi qu'au terme du contrat. La mise à disposition d'un véhicule à des mineurs est soumise à une autorisation parentale.

Le contrat de prêt ne peut excéder 6 mois. Le bénéficiaire prendra à sa charge le carburant adapté, le casque et l'antivol en cas de non restitution ou de dégradation, les contraventions, les frais de réparations si le cyclomoteur a subi des dégradations dues à une usure anormale et/ou une négligence du bénéficiaire.